

# ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

## Museksschoul Westen



Commune de  
**Steinfort**

**Fiche d'inscription**

**Année scolaire 2024/2025**

Union  
Grand-Duc  
Adolphe



**Ecole de Musique**  
Museksschoul Westen

# Modalités d'inscription

## 1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 est le dimanche 26 mai 2024.**
- Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

## 2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de **places étant limité pour tous les cours**, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux enfants.
- Pour les cours d'instrument, il est **obligatoire de disposer de l'instrument choisi**. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La **fréquentation des cours** de la formation musicale 1 jusqu'à la **formation musicale 4** (certificat de la division inférieure) **est obligatoire** pour poursuivre la formation instrumentale et vocale. **L'abandon du cours de formation musicale** au cours de l'année entraînera **l'arrêt obligatoire des cours individuels**.
- La fréquentation des cours de la formation musicale 5 jusqu'à la formation musicale 6 (diplôme de la division moyenne) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale en division moyenne.

## 3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1<sup>er</sup> trimestre par leur administration communale respective. **Les droits d'inscription sont non remboursables.**
- **Aide étatique** (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

# Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Éveil musical et formation musicale)					
Cours	Conditions d'admission	Horaires des cours *	Lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
				Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 2	à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	<b>Vendredi</b> 16h00- 17h00	Ecole Fondamentale Salle Solfège Steinfort	gratuit	/
Éveil musical 3	à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	<b>Vendredi</b> 17h00 - 18h00	Ecole Fondamentale Salle Solfège Steinfort		
Formation musicale 1	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	<b>Samedi</b> 12h00 - 13h00 ou 13h00 - 14h00	Ecole Fondamentale Salle Solfège Steinfort		
Formation musicale 2	avoir réussi l'année précédente	<b>Samedi</b> 10h30 - 12h00	Ecole Fondamentale Salle Solfège Steinfort		
Formation musicale 3	avoir réussi l'année précédente	<b>Samedi</b> 8h30 - 10h30	Ecole Fondamentale Salle Solfège Steinfort		
Formation musicale 4	avoir réussi l'année précédente	<b>Vendredi</b> 18h00 - 20h00	Ecole Fondamentale Salle Solfège Steinfort		
Formation musicale 1 (FR/GB)	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	<b>Jedi</b> 14h00 - 15h00 <b>Samedi</b> 13h00 - 14h00	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		
Formation musicale 2 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	<b>Jedi</b> 15h00 - 16h30	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		
Formation musicale 3 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	<b>Jedi</b> 16h30 - 18h30	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		
Formation musicale 4 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	<b>Samedi</b> 10h30 - 12h30	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		

Cours	Conditions d'admission	Horaires des cours *	Lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
				Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation musicale 5	avoir réussi l'année précédente	<b>Mardi</b> 17h15 - 19h15	Am Pavillon - Ecole de musique à Kehlen	75 €	100 €
		<b>Mercredi</b> 16h00 - 18h00	ArcA - Ecole de musique à Bertrange		
Formation musicale 6	avoir réussi l'année précédente	<b>Lundi</b> 17h30 - 19h30	Am Pavillon - Ecole de musique à Kehlen		
		<b>Mercredi</b> 18h00 - 20h00	ArcA - Ecole de musique à Bertrange		
Formation musicale accélérée 1	un cours accéléré pour adultes et enfants à partir de 12 ans	<b>Mardi</b> 18h00 - 20h00	ArcA - Ecole de musique à Bertrange	gratuit	
		<b>Mercredi</b> 19h00 - 21h00	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		
Formation musicale accélérée 2	avoir réussi l'année précédente	<b>Lundi</b> 18h00 - 20h00	ArcA - Ecole de musique à Bertrange		
		<b>Jedi</b> 19h00 - 21h00	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		

### COURS COLLECTIFS

(Formation théâtrale et pratique collective)

Cours	Conditions d'admission	Horaires des cours *	Lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
				Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation théâtrale	à partir de 7 ans jusqu'à 13 ans	<b>Lundi</b> 16h00 - 17h00 ou 17h00 - 18h00 ou 18h00 - 19h00	Am Pavillon - Ecole de musique à Kehlen	gratuit	/
		<b>Mardi</b> 14h00 - 15h15 ou 15h15 - 16h20 ou 16h20 - 17h25 ou 17h25 - 18h30			
		<b>Samedi</b> 09h00 - 10h30 ou 10h30 - 12h00 ou 12h00 - 13h30	Château Schauenburg à Bertrange		
Chant choral pour adultes	à partir de 15 ans	<b>Lundi</b> 20h00 - 21h00	ArcA - Ecole de musique à Bertrange		
		<b>Mercredi</b> 20h00 - 21h30	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		

\* Sous réserve de changements au vu des inscriptions

## COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)

Cours	Conditions d'admission
<b>Instruments à vent et percussion/drumset:</b> flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à partir de la formation musicale 1</li> <li>- suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4)</li> <li>- drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion</li> <li>- Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.</li> </ul>
<b>Piano / Guitare classique / Guitare électrique / Guitare basse / Cordes</b> (violon et violoncelle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à partir de la formation musicale 2.</li> <li>- suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4)</li> <li>- cours de cordes: seulement ouverts pour la formation régulière (pas de formation adulte)</li> <li>- Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.</li> <li>- Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.</li> </ul>
<b>Chant individuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à partir de 11 ans et avoir réussi au moins une année de formation musicale</li> <li>- suivre en parallèle un cursus de formation musicale</li> <li>- sur avis de l'enseignant en juillet</li> </ul>

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2		
Inférieur 3 + 4, Moyen	100€	100€
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires et les lieux des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

## Inscriptions et informations utiles

La fiche d'inscription 2024/2025 est à envoyer à [inscriptions.westen@ugda.lu](mailto:inscriptions.westen@ugda.lu) du **13 mai jusqu'au 26 mai 2024**. Merci de bien préciser le nom de la commune concernée dans l'objet du mail.

### Museksschoul Westen

**Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA**  
Patricia Soares  
Tél.: 22 05 58 39 / mail : [patricia.soares@ugda.lu](mailto:patricia.soares@ugda.lu)

### Steinfort

**Administration communale de Steinfort**  
B.P. 42 L-8401 Steinfort  
  
Natascha Pierrat  
Tél.: 39 93 13 - 213 / mail : [natascha.pierrat@steinfort.lu](mailto:natascha.pierrat@steinfort.lu)

### Location d'instruments (uniquement instruments à vent)

#### Stengeforter Musek

mail : [stengefortermusek@gmail.com](mailto:stengefortermusek@gmail.com)

#### Harmonie Kleinbettingen

Jeff Kaufmann  
mail : [jeff.k@hotmail.de](mailto:jeff.k@hotmail.de)

Les instruments à vent seront mis à disposition de l'élève par la "Stengeforter Musek" respectivement par l'Harmonie Kleinbettingen. En conséquence, l'élève sera inscrit d'office en tant que membre à la société en question. Cette mise à disposition de l'instrument est subordonnée au paiement d'une caution remboursable au plus tôt après 3 ans et le cas échéant d'une taxe de location à la société qui est propriétaire de l'instrument.

## Fiche d'inscription 2024/2025

à renvoyer uniquement à [inscriptions.westen@ugda.lu](mailto:inscriptions.westen@ugda.lu) du 13 mai jusqu'au 26 mai 2024, en format PDF.

Merci de bien préciser dans l'objet du mail : "Steinfort - votre Nom".

Matricule national de l'élève																			
Prénom de l'élève	Nom de l'élève																		
Date de naissance																			
Le (la) soussigné(e)																			
Prénom et nom (parents/tuteurs)																			
Téléphone / GSM	E-Mail																		
Rue et numéro																			
Code postal et localité																			

désire inscrire mon enfant

désire s'inscrire

aux cours de musique suivants

Éveil musical	Éveil musical 2 à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>	_____	Jour et Horaire*
	Éveil musical 3 à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 1 à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>	_____	Jour et Horaire*
Formation musicale	Formation musicale 2	<input type="checkbox"/>	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 3	<input type="checkbox"/>	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 4	<input type="checkbox"/>	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 1 (FR/GB) à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 2 (FR/GB)	<input type="checkbox"/>	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 3 (FR/GB)	<input type="checkbox"/>	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 4 (FR/GB)	<input type="checkbox"/>	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 5	<input type="checkbox"/>	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale 6	<input type="checkbox"/>	_____	Jour et Horaire*
	Formation musicale accélérée 1	<input type="checkbox"/>	_____	Jour et Horaire*
Formation musicale accélérée 2	<input type="checkbox"/>	_____	Jour et Horaire*	

\* Veuillez vous référer aux horaires des pages 2 - 3. Pour les cours qui sont proposés à plusieurs horaires (éveil musical 2-3; formation musicale 1-4), il sera tenu compte, dans la mesure du possible, du choix de l'élève. En cas d'inscriptions trop nombreuses pour un cours, la répartition des élèves se fera en fonction de la date d'inscription, cela pour assurer des classes équilibrées et pour éviter un nombre trop élevé d'élèves par classe.

Formation instrumentale	Instrument: <input type="checkbox"/>	_____	Instrument à préciser
Formation vocale	Chant individuel <input type="checkbox"/>		
Formation théâtrale	Théâtre <input type="checkbox"/>	_____	Jour, Horaire et lieu*
Pratique collective	Chant choral pour adultes <input type="checkbox"/>	_____	Jour, Horaire et lieu*

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans <b>une autre école</b> , indiquez-le et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser) :	École / Conservatoire :
Remarque éventuelle: _____			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

\_\_\_\_\_  
Date Signature (pour les mineurs, signature du tuteur)

**La rentrée scolaire aura lieu  
le mercredi 18 septembre 2024.**